



L'ETAPE

17 Grand'Rue – 33650 Saint Selve

etape.coworking@gmail.com

Contact : 06 30 58 73 14

RÈGLEMENT INTÉRIEUR (RI)

Préambule :

L'ETAPE (Espace de Travail et d'Animation à Partager Ensemble) est un tiers-lieu associatif qui a pour objet de:

- Créer ou gérer des lieux d'échanges ou d'animation : mutualisation des ressources, animation et location d'espaces de travail individuels et/ou partagés (coworking).
- Faciliter l'accès à la formation, proposer des services.
- Créer du lien, instaurer de nouvelles solidarités professionnelles sous la forme d'un tiers-lieu. Développer un réseau des acteurs de l'économie locale.
- S'inscrire dans une démarche d'économie sociale et solidaire, d'animation du territoire.
- Diminuer l'impact environnemental du travail."

C'est un espace de coworking et de location de bureaux porté par les valeurs que sont le partage, la bienveillance, le respect, la solidarité, la simplicité et l'ambiance conviviale.

Le règlement intérieur est rédigé en accord avec les statuts de l'association, consultable sur le site de L'ETAPE.

Tous les adhérents de L'ETAPE sont tenus de respecter le présent règlement. En cas de non-respect de ce règlement, L'ETAPE se réserve le droit d'exclure l'adhérent de l'espace. Les locaux de L'ETAPE sont un lieu de travail, de partage, de convivialité. Il est possible d'y recevoir des personnes extérieures.

Le Public :

L'ETAPE accueille toute personne souhaitant partager un espace de travail, quelle que soit son activité.

Adhésion :

Toute personne souhaitant utiliser les services de L'ETAPE doit payer au préalable son adhésion annuelle pour être membre de l'association. Le montant de l'adhésion n'est pas remboursable.

Pour adhérer, la personne doit en outre :

- Justifier d'une assurance de responsabilité civile pour la location de bureau ;
- Prendre connaissance du règlement intérieur et s'engager à le respecter en signant le bulletin d'adhésion. Pour une personne mineure le bulletin d'adhésion sera signé par son représentant légal.

Prestations et forfaits :

L'ÉTAPE propose plusieurs formules d'utilisation de l'espace (consulter la fiche des prestations et forfaits).

En ce qui concerne la formule souscrite, elle est *intuitu personae* : elle n'est pas transférable à un tiers. Les abonnements sont à payer avant l'utilisation des services. Ils ne sont pas remboursables. En outre, la personne ne pourra pas domicilier le siège social de son entreprise à L'ÉTAPE.

Résiliation :

Un abonnement peut être résilié de plein droit par le bureau de L'ÉTAPE pour non respect du présent règlement ou des statuts de l'association. En cas de résiliation à l'initiative de L'ÉTAPE, le montant de l'abonnement du mois en cours sera facturé en totalité.

Réservation :

L'ÉTAPE met à disposition de chaque adhérent un espace de travail en openspace ou dans un bureau partagé.

L'ÉTAPE propose également la privatisation de salles de réunions ou de bureaux.

Quelle que soit l'utilisation de l'espace, la réservation est indispensable.

Accès :

L'ÉTAPE est ouvert du lundi au vendredi de 9H à 18H pour les prestations.

Respect d'autrui :

L'ÉTAPE est un lieu de travail, d'échange et de partage entre adhérents, chacun est tenu de respecter autrui, ses convictions et idées. Les personnes sont invitées à se présenter en tenue décente. Chacun doit respecter la vie privée des autres adhérents et entretenir de bonnes relations avec les autres membres.

Respect des locaux :

L'ÉTAPE est un espace de travail partagé entre les adhérents. Par conséquent, les adhérents sont responsables et donc tenus de respecter les lieux en maintenant les locaux dans l'état dans lequel ils les ont trouvés. Cela sous-entend, nettoyer après soi, faire sa vaisselle, fermer les fenêtres à son départ, éteindre les lumières lorsque l'on quitte une pièce, mettre les radiateurs en mode économique et fermer les portes quand on part en dernier (le respect de l'environnement est une des préoccupations de notre association).

Ordinateurs portables et autres matériels :

Chaque adhérent doit amener son propre ordinateur et l'emporter avec lui à son départ. Il est responsable de son matériel. L'ÉTAPE ne pourra être tenu responsable en cas de perte, de vol et de dégâts sur votre matériel. Il est recommandé aux adhérents de contracter une assurance vol valable hors du domicile.

Utilisation du matériel et des ressources communes :

L'ETAPE met à disposition du matériel et des ressources communes. Les ressources communes doivent être utilisées de façon raisonnable.

Chaque adhérent est responsable et est tenu de maintenir le matériel utilisé en bon état. Les adhérents doivent utiliser le matériel conformément à son objet. Avant toute utilisation d'une machine, les explications nécessaires et des tutoriels seront fournis pour garantir la bonne utilisation de ces machines. Toute anomalie dans le fonctionnement des machines et du matériel doit être immédiatement signalée au référent. Après utilisation, chaque adhérent doit nettoyer son espace de travail.

Connexion et utilisation du wifi :

L'ETAPE fournit un accès wifi illimité. L'utilisation du wifi est comprise dans les tarifs des différentes formules. Cependant, elle est soumise à l'acceptation des règles et lois en vigueur.

L'adhérent s'engage à utiliser le service wifi conformément à la loi.

Il ne doit pas utiliser le service à des fins illégales, comme précisé ci dessous :

- téléchargements de fichiers illégaux,
- mise en ligne de contenus ou d'informations illégaux (toutes informations, textes, images, messages, vidéos ayant un caractère violent, raciste, d'incitation à la violence ou à la haine, dégradant, pornographique ou pédophile, et/ou portant atteinte à l'intégrité des utilisateurs),
- consultation de sites à caractère raciste, pédophile ou incitant à la haine et à la violence -
- délits et actes de piratage portant atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes,
- interruption ou perturbation du fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau.

L'ETAPE se réserve le droit à tout moment d'interrompre le service de connexion à Internet pour le réparer, le modifier ou en raison des contraintes de son prestataire et ce sans obligation d'information préalable, ni d'indemnisation quelconque.

L'adhérent reconnaît que, nonobstant tous les moyens mis en œuvre par L'ETAPE, l'internet présente des spécificités techniques qui impliquent l'impossibilité pour L'ETAPE de garantir la continuité absolue de l'accès au service et des temps de réponse, ainsi que la sécurité dans la transmission des données.

L'ETAPE n'offre pas de services de stockage de données, ni de puissance de traitement informatique.

Chaque adhérent utilise son propre ordinateur et ses supports de stockage de données et s'engage à ce que les logiciels et les données de ses matériels n'enfreignent aucune loi ou règlement. A ce titre, il est seul responsable des informations, messages, images et d'une manière générale de tout contenu qu'il/elle diffuse via le réseau Internet de L'ETAPE.

L'adhérent s'interdit :

- La reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre soumise à des droits de propriété intellectuelle ne le permettant pas,

- La copie de logiciels commerciaux pour un usage autre qu'une copie de sauvegarde dans les conditions prévues par le code de la propriété intellectuelle.

L'adhérent s'engage:

- À respecter la réglementation en vigueur en matière de fraude informatique, et à ce titre, à s'abstenir de tenter une intrusion dans un système de traitement automatisé de données ou d'altérer, totalement ou partiellement les éléments qu'il contient ;
- Ne pas transmettre d'éléments contenant des virus ;
- Ne pas utiliser le site pour toute action malveillante de type piratage ou autres hackings ;
- Ne pas utiliser les capacités de stockage de la "box" (accès Internet) et des équipements de L'ÉTAPE ;
- Respecter de manière complète et permanente l'ensemble des dispositions légales et réglementaires en vigueur, et notamment celles décrites ci-dessus.
- Ne pas garer sa voiture sur la Grand'Rue, mais utiliser les parkings du Bourg (valable aussi pour clients et visiteurs).
- Ranger son vélo dans l'espace dédié dans le jardin.

Fumeurs :

En application du décret n°92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux (l'utilisation des cigarettes électroniques est également proscrite).

Salle de réunion et bureaux :

Une salle de réunion et des bureaux sont à disposition des adhérents désirant accueillir des clients ou partenaires dans des locaux équipés (Paper-board, vidéoprojecteur, imprimante, ...). Pour privatiser une salle ou un bureau, il est nécessaire de réserver préalablement et d'établir un contrat de prestation de service.

Les événements d'échanges - ateliers - formations - stages :

L'ÉTAPE propose des événements de partage (animations diverses, afterwork, expo...). Une inscription préalable est tout de même nécessaire afin de prévoir le nombre de participants. L'ÉTAPE propose des ateliers sur des thèmes variés. Certains ateliers peuvent être payants (prix des supports, formateur, etc.). Pour ceux, souhaitant organiser des ateliers, des formations ou des événements au sein de l'espace, nous sommes ouverts à toute proposition qui respecte l'éthique de L'ÉTAPE.

L'organisation d'un événement doit être planifiée (réservation des lieux pour les dates prévues, thématique abordée, nombre d'intervenants, préparation, etc.). De plus, l'organisation d'un événement est soumise au respect des locaux et du matériel (nettoyage, gestion des déchets, etc.).

Téléphone et activités sonores :

L'espace coworking est un lieu de partage et de convivialité mais **c'est principalement un lieu de travail**. Si le volume sonore des appels téléphoniques d'un autre membre est dérangeant, le lui signaler poliment; être attentif aux autres lorsqu'on est soi même au téléphone. Respecter le besoin de silence des adhérents. Coupez le son des ordinateurs et téléphones (éventuellement sonnerie discrète) et utilisez des écouteurs pour écouter de la musique ainsi que des vidéos. Vérifiez à l'avance si votre activité respectera les règles et chartes du coworking. Certaines activités considérées comme bruyantes ne seront pas tolérées au sein de l'espace.

Espace cuisine :

L'espace met à disposition des adhérents une cuisine équipée d'une table, de chaises, d'un four, d'un four micro-ondes, d'un frigo, d'une cafetière, d'une bouilloire, d'un lave-vaisselle, de vaisselle et divers ustensiles de cuisine etc. Pour le bien-être de tous, veuillez laver derrière vous (vaisselle, table, etc.), ranger ce qui a été utilisé, vider les poubelles, faire le tri des déchets selon l'organisation de L'ÉTAPE dans le domaine, ranger la vaisselle propre et sèche, laisser l'espace propre (balai, aspirateur etc. sont à disposition).

Entretien du local :

Chaque utilisateur est responsable de la propreté du lieu. L'ÉTAPE ne dispose pas d'un service de nettoyage des locaux.

L'ÉTAPE tient un tableau des tâches ménagères afin de les partager équitablement. Entre temps, chacun est responsable de la propreté de l'espace de travail partagé. Veuillez notamment laisser le bureau propre et rangé après chaque utilisation. Le bureau de L'ÉTAPE se réserve le droit de facturer une prestation de nettoyage à hauteur du temps passé par un membre du bureau et à raison de 40 euros par heures au bénéfice de L'ÉTAPE .

Il n'est pas autorisé de prendre les repas en dehors de la cuisine et de la terrasse.

Mise à jour : 30/01/2019